



DOULAINCOURT-SAUCOURT



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 6 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 25 octobre 2015, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, M. Raphaël BILLETTE, Mme Sabine FABRE, M. David KHOËL, Mmes Mauricette LOMBARD, Maria-Luisa OTERO, MM. Julien PATZOURENKOFF, Pierre THEVENOT

Absents non excusés :

- M. Jacky DUPONT
- M. Michel HUARD
- M. Pascal POETTE
- Mme Françoise SIMON

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Jean-Pierre

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16/10/2015
- 2 Vente de plaquettes-bois
- 3 Service Eaux et Assainissements (SEA) :
 - Avenant au cahier des charges pour l'exploitation, par affermage, du service de l'assainissement collectif
 - Mise en sécurité de la station d'épuration de Doulaincourt
 - Audit de la station d'épuration de Doulaincourt, études techniques, estimations
 - Travaux d'installation d'un matériel de télétransmission sur les châteaux d'eau
- 4 Commission des travaux

- Présentation de l'avant-projet, maîtrise d'œuvre des travaux d'entrée du village, d'accès au stade, au pôle médical et à la pharmacie

- Église de Saucourt

5 Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

6 Commission d'appel d'offres :

- Prestation de services d'assurances

- Contrat de groupe d'assurance statutaire du CDG 52 (Centre de Gestion)

7 Achat de matériel roulant - décision modificative

8 Commission des Fêtes et Cérémonies

9 Commission des Bois

10 Achat du bâtiment de la turbine

11 Achat de terrains

12 Remboursement d'un sinistre (Manitou)

13 Renouvellement du bail de l'adjudicataire des Grandes Combes

14 Commission de sécurité des bâtiments communaux : mairie et salle du marais.
Travaux de mise en conformité.

15 Questions diverses

1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16/10/2015

Le PV de la dernière séance, communiqué aux élus par courriel ou courrier, est adopté, à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire désire revenir sur les déclarations de M. Pascal POETTE au dernier conseil municipal. Il juge regrettable son absence et celles de trois autres élus de la liste minoritaire.

M. le Maire tient à déclarer que les attaques de M. POETTE proférées à l'encontre de Mme Sabine FABRE sont particulièrement déplacées. Il rappelle que certains des amis de

M. POETTE ont été eux aussi absents de façon répétée au conseil municipal pour des raisons qui sont les leurs.

M. le Maire attend de M. POETTE qu'il présente ses excuses à Mme FABRE.

M. Le Maire revient ensuite sur le courrier que l'élu d'opposition a lu au début du dernier conseil dans lequel ce dernier parle de "climat délétère, d'attaques incessantes et de haine".

Le Maire rejette totalement ces accusations et réaffirme qu'il n'y a aucune haine ni de sa part ni de ceux présents autour de la table, adjoints ou conseillers.

Les tensions qui se sont manifestées au cours des réunions du conseil municipal résultent de divergences graves en rapport avec certaines interrogations partagées par beaucoup de concitoyens.

M. POETTE allègue des rumeurs alors qu'il s'agit de faits avérés ouvertement discutés lors de conseils.

Ces interrogations et les réponses insuffisantes qui leur ont été faites, ont amené le Maire à prendre conseil auprès d'un avocat, puis à en référer à qui de droit. Les choses suivent leur cours.

Enfin l'article du JHM du 28 octobre nécessite une mise au point. L'article cite en effet longuement le courrier de démission de M. Sébastien CLEMENT qui n'a pas été lu lors du dernier conseil. Dans ce courrier M. CLEMENT estimait "qu'il n'est ni consulté ni informé, que l'équipe n'existe plus et qu'il ne peut continuer à participer à la gestion de la commune".

Le maire souligne la disproportion entre cette démission et les faits reprochés par l'élu démissionnaire, dont il donne deux exemples :

-l'autorisation donnée à un habitant de déposer exceptionnellement un tas de grosses racines au dépôt municipal

- l'autorisation donnée à un autre habitant d'installer une passerelle sur le bief.

Il est évident que le Maire pour des raisons pratiques a le droit et le devoir de prendre parfois seul des décisions de ce type.

M. le Maire regrette le départ de l'élu mais tout autant sa présentation problématique dans l'article du journal.

Avant d'en revenir à l'ordre du jour, M. le Maire veut en terminer avec les rumeurs sur son départ. S'il avait effectivement évoqué cette éventualité, il tient à informer que celle-ci n'est absolument plus d'actualité.

2 Vente de plaquettes-bois

La commune de RIMAUCOURT qui avait bénéficié d'un dépannage ponctuel sollicite un approvisionnement régulier pour le faible volume de plaquettes nécessaire à l'alimentation de la chaudière de son église. Les volumes impliqués sont de l'ordre du M³. Une délibération est nécessaire pour en autoriser la fourniture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise la vente de plaquettes-bois aux communes demandeuses, pour des volumes limités, et décide de facturer ces dépannages au tarif de 20 € pour un demi-mètre cube.

3 Service Eaux et Assainissement (SEA):

- Avenants au cahier des charges pour l'exploitation, par affermage, du service de l'assainissement collectif

Le Maire rappelle rapidement les lois "Warssmann" et "Construire sans détruire" qui ont amené la municipalité à adopter, le 3 juillet dernier, deux avenants aux contrats la liant à La Lyonnaise des eaux : l'avenant N°1 portant sur les réseaux d'assainissement, et l'avenant n°2 qui porte sur le réseau d'eau. L'article 4 de ces avenants comporte des modifications de tarification qui n'avaient pas été précisées.

M. le Maire donne lecture du projet d'avenant n°1 proposé par la Lyonnaise des Eaux qui intègre la prise en compte de la réforme "construire sans détruire", et les modifications tarifaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre : Pierre Thevenot), approuve les termes de l'avenant n°1 au contrat d'affermage du service public d'assainissement ainsi que l'augmentation tarifaire lié à cet avenant et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. le Maire donne ensuite lecture du projet d'avenant n°2 qui intègre la prise en compte de la réforme "construire sans détruire" et les modifications tarifaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre : Pierre Thevenot), approuve les termes de l'avenant n°2 au contrat d'affermage du service public d'eau potable, ainsi que l'augmentation tarifaire lié à cet avenant, et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- Mise en sécurité de la station d'épuration de Doulaincourt

Le Maire rappelle l'accident survenu il y a quelques années, et la persistance du risque lors des manœuvres effectuées à la station d'épuration.

Les anomalies ayant été signalées, et rien n'ayant été fait, le Maire est responsable en cas de nouvel accident.

Il a donc fait établir des devis pour la fabrication de deux potences et d'un portique pour un montant total de 6 866,02 TTC.

Julien Patzourenkoff rappelle que l'ancien fermier, mis en demeure par le nouveau, avait versé à la commune de Doulaincourt, une somme de 35 000 € pour effectuer, entre autres, des travaux de mise en sécurité qui n'ont pas été réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à faire effectuer les travaux de mise en sécurité de la station d'épuration de Doulaincourt pour un montant de 6 866,02 € TTC.

- Audit de la station d'épuration de Doulaincourt, études techniques, estimations

Le très mauvais état de la station d'épuration de Doulaincourt est souligné aussi bien par le fermier que par les membres des commissions de contrôle du conseil départemental. Les 35 000 € évoqués plus haut comprenaient outre les mises aux normes de sécurité impératives, un certain nombre de recommandations sur la qualité du traitement des eaux.

Le maire propose de faire réaliser un audit de la station dont le coût est de 4500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer un audit pour la station d'épuration de Doulaincourt pour un montant de 4500 € HT et à demander les subventions auprès des financeurs habituels.

- Travaux d'installation d'un matériel de télétransmission sur les châteaux d'eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Lyonnaise des Eaux propose à la municipalité d'installer un appareil de télétransmission des données sur les deux châteaux d'eau, afin de permettre la surveillance à distance des débits et la détection d'incidents comme les fuites.

Il présente un devis de la Lyonnaise des Eaux d'un montant de 1 765.00 € HT, soit 2 116.80 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de surseoir à sa décision. En effet, il ne lui paraît pas évident que ladite installation doive être mise intégralement à la charge de la commune.

4 Commission des travaux

- Présentation de l'avant-projet, maîtrise d'œuvre des travaux d'entrée du village, d'accès au stade, au pôle médical et à la pharmacie

Monsieur le Maire présente l'avant-projet des travaux d'entrée du village et d'accès au stade, au pôle médical et à la pharmacie.

Au vu de l'ampleur de ces travaux, il conviendra de confier cette mission à un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confie, à l'unanimité, la maîtrise d'œuvre à l'entreprise Géomètre Expert et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

-Église de Saucourt

Jean-François GEOFFRIN informe les élus que les travaux vont commencer en décembre pour la toiture.

Pour l'électricité, la commission des travaux attend encore l'arrivée de nouveaux devis. La décision définitive sera prise par la prochaine Commission d'Appel d'Offres de façon à la présenter au prochain conseil.

5 Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le maire regrette l'absence des élus de l'opposition pour aborder les problèmes de la révision du schéma départemental de Coopération intercommunale.

Il rappelle la réunion du dernier bureau de la Communauté de Communes au cours de laquelle, de façon surprenante, un tour de table s'était transformé en délibération.

En désaccord avec cette présentation des faits, les élus de Doulaincourt se sont abstenus lors de la réunion de la CCVR au cours du vote sur le principe de la fusion de la CCVR avec la communauté de Communes Bologne-Froncles-Vignory. Il n'était pas envisageable de prendre une telle décision sans consultation préalable de la population.

La proposition du Préfet qui envisage quant à elle, la fusion de notre communauté de communes avec celle de Bourmont-Saint Blin, a été rejetée par l'ensemble des délégués.

Le maire propose d'organiser des réunions publiques pour informer la population et la consulter.

6 Commission d'appel d'offres : Prestation de services d'assurances

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le conseil municipal de faire intervenir la société Risk Partenaire pour renégocier l'ensemble de ses contrats d'assurance, jusque-là gérés par chez l'assureur GROUPAMA. La commission s'est réunie le 30 octobre 2015 pour étudier les plis reçus dans le cadre de cet appel d'offres.

Le Maire relate le résultats de cette consultation qui a permis de mettre en évidence des lacunes parfois conséquentes dans la couverture assurance de la municipalité, et d'obtenir des baisses de tarif intéressantes.

L'ensemble de ces contrats a été divisé en six lots. Sur les cinq premiers, l'économie réalisée est de plus de 2 000 €, le coût passant de 14 875 à 11 470 €. Mais il convient, pour la première année, de tenir compte de la rémunération du cabinet Risk Partenaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la prestation de services d'assurances comme suit :

. le lot "Responsabilité Civile" à l'assureur Groupama, sans franchise pour un montant de 1 673.01 €

. le lot "Protection Fonctionnaire" qui n'existait pas et qui nous est conseillé, à l'assureur SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales), sans franchise pour un montant de 128.62 €.

. le lot "Protection Juridique" à l'assureur Groupama, pour un montant de 419.86 €.

. le lot "flotte automobile" à l'assureur SMACL, sans franchise, avec la garantie "automission" protégeant les agents utilisant leurs véhicules personnels dans le cadre de leur service, pour un montant de 3 822.51 € (garantie dont nous ne disposons pas).

. le lot "Dommages aux biens et risque annexes" à l'assureur Groupama, pour un montant de 5 426.09 €.

- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire pour un montant de 11.470 €.

Contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 52 (Centre de Gestion)

Le lot "Risque statutaire" a été traité à part. Le risque statutaire n'est plus garanti pour l'ensemble des agents CNRACL depuis 3 ans. Seuls les agents IRCANTEC bénéficient de cette couverture, et nous avons actuellement un agent en longue maladie, non couvert, que nous sommes obligés de remplacer.

Après discussion il apparaît aux élus qu'il est souhaitable d'assurer l'ensemble des agents comme c'est le cas dans toutes les collectivités que le Maire a pu contacter. Les conditions négociées par le Centre de Gestion sont les plus avantageuses.

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire avec SIACI SAINT HONORE ;

- décide d'adhérer à compter du 1er Janvier 2016 au contrat d'assurance groupe (2016-2019) et jusqu'au 31 décembre 2019, dans les conditions suivantes :

T y p e d'agents	Risques assurés	Franchise maladie ordinaire	Taux
CNRACL	Tous les risques	10 jours	5.05 pour 10 jours
IRCANTEC	Tous les risques	10 jours	1.35 pour 10 jours

- prend acte que les frais engagés par le CDG pour le compte de notre collectivité, feront l'objet d'un remboursement au CDG de la HAUTE-MARNE prévu dans la convention jointe,

Le Conseil Municipal à cette fin :

- autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir avec le CDG dans le cadre du contrat groupe.

- prend acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois avant la date anniversaire.

7 Achat de matériel roulant - décision modificative

Monsieur le maire donne la parole à M. Julien PATZOURENKOFF qui revient sur les raisons déjà exposées au conseil précédent qui imposent l'achat d'un tracteur d'occasion.

Après présentation de plusieurs devis, Monsieur Geoffrin ne prenant pas part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votant, d'autoriser M. le Maire à acheter le tracteur proposé par l'entreprise Graillot pour un montant de 26 500 € HT soit 31 800 € TTC, et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

En tenant compte des reprises pour l'ancien matériel et d'une prime d'assurance de 4 000 € pour des travaux de réparation que nous n'aurons pas à faire effectuer, le coût de l'investissement revient à 8.500 €.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses	- C/21571 Matériel roulant :	+ 22 000 €
Recettes	- C/ 13258 Subventions d'autres groupements :	+ 22 000 €

Section d'investissement :

Dépenses -	C/21571 Matériel roulant :	+ 9 800 €
Dépenses -	C/2117 Bois et forêts :	- 9 800 €

8 Commission des Fêtes et Cérémonies

La commission s'est réunie le 30 octobre 2015 et a établi le calendrier des fêtes pour la fin 2015 et l'année 2016. Ce calendrier sera prochainement publié.

M. Raphaël BILLETTE signale dans les nouveautés de l'année, la "Virade de l'Espoir" qui se déroulera le Dimanche 25 septembre. Cette importante manifestation, dont le but est le soutien aux malades atteints de la mucoviscidose, mobilisera toutes les associations.

Le repas des aînés est prévu le 31 janvier et sera animé par le groupe "les Shakers".

M. Raphaël BILLETTE rappelle les dates des deux prochains spectacles :

- Mains et Merveilles, le dimanche 8 novembre
- le film HOME proposé par l'association Ciné-Clap le vendredi 13 novembre.

Le Maire remercie le Collège Jouffroy d'Abbans qui a proposé de prêter son grand écran pour cette dernière manifestation.

9 Commission des Bois

M. Julien PATZOUENKOFF informe les élus que la saison d'exploitation des grumes bat son plein. Sur les 1552 m³ prévus cette année, environ 1200 m³ ont déjà été coupés et débordés.

Un total de 37 125 € a été vendu, pour 500 m³ de bois.

Le Maire insiste sur la chance que constitue pour la commune ces revenus forestiers en ces temps de baisse des dotations et pense qu'il faudra être vigilants pour les préserver.

10 Achat du bâtiment de la turbine

Monsieur le Maire relate son rendez-vous avec Monsieur Axel Martinez de la Police des Eaux. Il explique au conseil municipal l'intérêt de l'achat du bâtiment de la turbine, qui appartient actuellement à l'entreprise BUGNOT. Il semble, par ailleurs, qu'il existe une possibilité intéressante d'y installer à terme une nouvelle turbine.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entamer une procédure de négociation avec l'entreprise BUGNOT pour l'achat du bâtiment de la turbine.

11 Achat de terrains

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle ZE 12, au lieu-dit "les herbues", située sur la commune de Doulaincourt, appartenant à l'indivision GUILLERY, d'une contenance de 66 a 80 ca. Le prix proposé a été de 35 000 € soit 5.24 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle de 6 680 m² référencée ZE 12 située sur la commune de Doulaincourt au prix de 5.24 € le m² soit 35 000 €.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- autorise le 2ème adjoint, M. GEOFFRIN Jean-François, à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

12 Remboursement d'un sinistre (Manitou)

Le Maire informe du remboursement du sinistre survenu au Manitou pour la somme de 4.027,26 €.

13 Renouvellement du bail de l'adjudicataire des Grandes Combes

Le bail de l'adjudicataire actuel arrive à échéance l'an prochain. La négociation prévue dans les clauses du contrat est en cours.

Les revenus générés pour la commune par la location sont de 343.244,89 € sur 12 ans, soit environ 30 000 € par an.

Le Maire évoque une nouvelle proposition de l'adjudicataire actuel. Il souhaite poursuivre avec lui la négociation amiable.

MM David KOEHL et Jean-François GEOFFRIN sont désignés pour accompagner Monsieur le Maire à ces négociations.

14 Commission de sécurité des bâtiments communaux : mairie et salle du marais. Travaux de mise en conformité.

La commission de sécurité de l'arrondissement de Saint-Dizier a visité les bâtiments communaux.

La salle du Marais répond aux normes obligatoires.

Au total, en dehors de quelques préconisations, il faut retenir essentiellement deux prescriptions :

- la salle des mariages de la Mairie de Doulaincourt, n'est pas aux normes. Elle devra comporter deux issues signalées par deux blocs lumineux électriques "sortie de secours".

- l'accès au grenier doit être sécurisé par l'installation de deux portes coupe-feu.

Les devis sont demandés. La commission des travaux statuera.

15 Questions diverses

Le Maire informe de la réunion à laquelle il a participé à Joinville avec notamment le Maire de Joinville, M. Bertrand OLIVIER, responsable de la commission départementale qui s'occupe des cantines scolaires.

Les conseillers départementaux, à la recherche de mesures d'économie, ont exprimé le vœu d'harmoniser les tarifs des cantines, très disparates.

La participation du conseil départemental au financement des cantines scolaires est actuellement de 797 000 €. Le Conseil Départemental souhaite augmenter le prix facturé des repas une première fois, dès janvier puis en septembre.

Les communes concernées sont celles dont les élèves du primaire prennent leur repas à la cantine du collège, soit 25 communes en Haute-Marne.

La question posée à ces communes est de déterminer rapidement si elles vont répercuter ces augmentations substantielles aux familles et dans quelles proportions.

La commune de Doulaincourt est concernée par l'étude lancée par l'intercommunalité sur les ouvrages hydrauliques.

Cette étude coutera 205 000 € pour 7 ouvrages dont trois situés sur notre commune.

L'existence de la zone Natura 2000 à Saucourt, comme l'importance patrimoniale du bief à Doulaincourt, protègent la commune de bouleversements conséquents. Seul le barrage derrière la pharmacie et le bief d'aval, pourraient faire l'objet de modifications notables.

Le Maire informe que l'avenant au PEDT a reçu un avis favorable. La dotation de 50 € par élève va donc être reconduite cette année, à laquelle s'ajoutera une majoration de 40 €, la commune étant un territoire rural éligible.

Le Maire informe de la réunion le 16 novembre, à la Salle des Fêtes de Saucourt, de l'Association des Communes Forestières pour la "Journée de la forêt communale".

Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre. Tous les élus sont invités à se répartir les créneaux horaires pour la tenue des bureaux de vote.

Les habitants de Doulaincourt-Saucourt sont informés que la société de Chasse Saint-Hubert chassera les samedi 5 et 12 décembre au lieu des dimanches en raison des élections.

M. David KOEHL pose la question de l'extension du stade et de son éclairage. Le Maire lui répond que ces questions seront étudiées par la commission des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

Le Maire
Laurent MARRAS

ACCES AU SITE INTERNET COMMUNAL,
SAISIR DANS GOOGLE
<http://www.doulaincourt-saucourt.fr>